



Une série de bulletins d'informations pour garder nos membres renseignés et en sécurité

Numéro 13  
Le 24 octobre 2011

## **Objet : Formation en santé et en sécurité sur la violence au travail**

Le Comité national de santé et de sécurité encourage les membres du STT siégeant au sein d'un Comité de santé et de sécurité au travail à participer aux formations de santé et de sécurité offertes par Telus.

La formation en santé et en sécurité pour comité et pour représentant(e) est requise pour tous les membres qui siègent au sein d'un Comité de santé et de sécurité au travail chez Telus. Si vous-même, ou d'autres membres faisant partie de ce Comité, n'avez pas suivi de formation, contactez votre consultant(e) en matière de sécurité des employé(e)s de Telus pour planifier une séance.

De plus, le cours suivant a été créé comme supplément à la formation offerte par l'employeur - Violence en milieu de travail. Le numéro du cours est le e135315 et 135315.

Les deux cours sont offerts par Telus ; l'un via l'apprentissage en ligne et l'autre via la Direction. Dans les deux cas, l'employé(e) n'a aucun frais à déboursier, par contre pour les cours en ligne, votre superviseur(e) doit habituellement confirmer que la formation est requise.

Le STT a aussi un nombre limité de copies du Guide de référence des comités de santé et de sécurité. Ce livre de poche très pratique de 160 pages a été publié par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, et contient une mine d'informations. Les membres du Comité du STT peuvent contacter [safety@twu-stt.ca](mailto:safety@twu-stt.ca) pour soumettre une demande d'exemplaire.

Visitez la page Internet du STT en santé et en sécurité au <http://www.twu-stt.ca/fr/santé-et-sécurité>

## ***Votre Comité national du STT en santé et en sécurité***